

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 FEVRIER 2011

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, LOUSTALET, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, Mme BARBET, Mme YTHIER, REICHERT, GINIEIS, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Jean-Michel BELLOT à Gérard FRECHOU
Marie-Lyse GASTON à Dominique QUEHEILLE
Elisabeth SALTHUN-LASSALLE à Nathalie REGUEIRO
Dolores CABELLO à Jean-Marie GINIEIS
Gilles BITAILLOU à Philippe GARROTE
Patrick MAILLET à Eliane YTHIER

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET
René PETUYA suppléant de Jean SARASOLA
Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Georgette SALHI suppléante de Yves TOURAINÉ
Jeanine DUTECH suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Robert LABORDE-HONDET, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Jean MENE-SAFRANE, Bernard UTHURRY, Philippe GARROTE, Jean-Michel BRUGIDOU, Nicolas MALEIG, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N°5

OPERATION URBAINE COLLECTIVE : POINT DE LA DEMARCHE

M. LAURONCE indique que par délibération du Conseil Communautaire du 12 octobre 2010, le Conseil Communautaire a décidé de s'engager dans une Opération Urbaine Collective après avoir acté les enjeux et les conditions de mise en œuvre.

Les premières réunions ont montré que l'intérêt d'une telle démarche partenariale était partagé par l'ensemble des acteurs : service de l'Etat instructeur DIRECCTE Bordeaux (Direction Régionale des

Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi), Conseil Régional, Conseil Général, chambres consulaires, commerçants, artisans, ...

Pour conduire cette démarche, 4 groupes de travail ont été créés associant élus, chambres consulaires, services, commerçants, artisans :

- Groupe 1, chargé d'élaborer les dossiers individuels des commerçants
- Groupe 2, chargé d'élaborer les dossiers individuels des artisans et services
- Groupe 3, chargé d'élaborer les dossiers « espaces publics » des communes concernées
- Groupe 4, chargé d'élaborer les dossiers « opérations collectives » (communication, animations, promotion).

Ces groupes se réuniront courant février et établiront des propositions qui seront soumises au Comité de Pilotage au printemps.

Ainsi, le prochain Conseil Communautaire pourra être saisi de ce dossier en vue de déposer une candidature le plus rapidement possible et obtenir la mise en place de l'OUC pour le début de l'année 2012.

Par ailleurs, une campagne de communication sera mise en place dans les prochaines semaines afin de toucher un maximum d'entrepreneurs individuels.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **PREND** acte de la démarche pour conduire l'élaboration du dossier de candidature de l'Opération Urbaine Collective.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 février 2011.

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT